

Appel à manifestation d'intérêt
Équipe régionale de mise en œuvre
Hotspot de la biodiversité des Forêts Guinéennes de
l'Afrique de l'Ouest

Date d'ouverture : Jeudi, 17 Avril, 2025

Date de clôture : Jeudi, 22 Mai, 2025

Soumission par courriel : cepf@cepf.net

CONTEXTE

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement (AFD), de Conservation International, de l'Union Européenne, de la Fondation Hans Wilsdorf, du Fonds pour l'Environnement Mondial, du Gouvernement du Japon, du Gouvernement du Canada, et de la Banque Mondiale, est conçu pour aider à sauvegarder les hotspots de la biodiversité mondiale. En tant que l'un des partenaires fondateurs, Conservation International administre le programme mondial par l'intermédiaire du secrétariat du CEPF.

Le CEPF mettra en place et gèrera un programme de 5 ans de soutien aux organisations de la société civile afin de promouvoir la conservation de la biodiversité dans le hotspot de la biodiversité des Forêts guinéennes de l'Afrique de l'Ouest. Les activités du programme auront lieu au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Guinée équatoriale, au Ghana, en Guinée, au Liberia, au Nigeria, à São Tomé et Príncipe, en Sierra Leone et au Togo, suivant la stratégie d'investissement décrite dans le [profil d'écosystème](#). La valeur totale du programme s'élèvera à 10 000 000 USD et devrait soutenir une centaine de subventions de tailles diverses.

Le CEPF cherche à recruter une organisation ou un consortium pour servir d'équipe régionale de mise en œuvre (RIT) pour une période de cinq ans, de Novembre 2025 à Octobre 2030. Au cours de cette période de cinq ans, il est prévu que la RIT soutienne le développement et la supervision d'un portefeuille d'environ 100 subventions à des organisations non gouvernementales, des

organisations communautaires, des institutions universitaires, des entreprises privées et d'autres organisations de la société civile. Les subventions d'une valeur maximale de 50 000 USD seront contractées et supervisées directement par la RIT ; les subventions supérieures à cette valeur seront contractées et supervisées par le secrétariat du CEPF, avec le soutien et les conseils de la RIT.

Les termes de référence de la RIT sont disponibles avec cette annonce. Le CEPF organisera un processus ouvert et compétitif pour sélectionner l'organisation ou le consortium qui servira de RIT. Le résultat sera un accord de subvention avec une organisation principale, qui peut avoir des partenaires subordonnés dans un consortium, si elle le souhaite.

COMMENT S'INSCRIRE

Le CEPF recherche des manifestations d'intérêt de la part des parties éligibles. Les organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile ayant une expérience substantielle dans la conservation de la biodiversité ; le développement durable, ou le renforcement des capacités peuvent demander un financement. Les organisations doivent avoir leur propre compte bancaire et être autorisées par les lois nationales pertinentes à recevoir des contributions caritatives. Les entreprises ou institutions appartenant au gouvernement sont éligibles uniquement si elles peuvent établir que l'entreprise ou l'institution : (1) a une personnalité juridique indépendante de tout organisme ou acteur gouvernemental ; (2) est habilitée à demander et à recevoir des fonds privés ; et (3) ne peut faire valoir une immunité souveraine. Les entreprises privées et à but lucratif, y compris les groupes de consultants, en tant que membres de la société civile, peuvent poser leur candidature. Sous réserve qu'une organisation réponde aux exigences ci-dessus, les groupes qui ont participé au processus d'établissement du profil de l'écosystème, en tant que partie prenante, participant, auteur ou consultant, sont éligibles pour postuler. Tout avantage potentiel obtenu suite à l'implication dans la création ou la mise à jour du profil d'écosystème du CEPF pour le hotspot ne sera pas pris en compte lors de la sélection de la RIT.

La RIT peut être constituée d'une seule organisation ou d'un consortium d'organisations éligibles. Si un consortium soumet une proposition, une organisation doit être clairement identifiée comme chef de file. L'organisation chef de file aura la responsabilité finale de la soumission de la proposition consolidée et, si elle est retenue, sera responsable de la direction de la mise en œuvre, des rapports au CEPF, de la réception et du décaissement des fonds et de la coordination des autres membres du consortium.

Les organisations individuelles qui dirigent la RIT, ou les organisations qui sont membres du consortium RIT sélectionné, ne seront pas autorisées à demander d'autres subventions du CEPF dans le cadre du Hotspot des Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest. Les demandes des affiliés officiels de ces organisations

qui ont un conseil d'administration indépendant seront acceptées, sous réserve d'un examen externe supplémentaire.

Les parties intéressées doivent fournir une lettre de base, des copies électroniques de documents préexistants ou des références à des sites Web appropriés démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services demandés selon les termes de référence de la RIT. Il n'y aura pas de liste restreinte. Au contraire, toutes les organisations admissibles qui soumettent ces informations avant la date limite indiquée ci-dessus seront autorisées à soumettre une proposition complète en tant qu'entité principale. Les organisations qui ne soumettent pas ces informations ne seront pas autorisées à soumettre une proposition en tant qu'entité principale, mais pourront servir de partenaire subordonné à une entité principale éligible. Les organisations peuvent soumettre une manifestation d'intérêt et choisir ensuite de ne pas soumettre une proposition complète.

Tous les documents doivent être soumis en **anglais** et/ou en **français**.

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises avant la date de clôture par courrier électronique à l'adresse cepf@cepf.net. Veuillez indiquer dans l'objet du courrier électronique « **EOI : GFWA RIT** ».

CONFÉRENCES TÉLÉPHONIQUES D'INFORMATION ET CALENDRIER

Servir en tant que RIT est un défi et la décision de soumissionner ne doit pas être considérée à la légère. Le CEPF souhaite que les organisations aient une compréhension aussi complète que possible de ce rôle avant de se porter candidates. Nous encourageons les parties intéressées à contacter la Directrice de subvention du CEPF, Dervla Dowd (ddowd@cepf.net), si vous avez des questions. De plus, le secrétariat du CEPF organisera une conférence en ligne le **30 Avril 2025**, pour expliquer plus en détail le rôle de la RIT et les objectifs du CEPF dans la région. Les informations de connexion pour cet appel seront publiées sur le site Web du CEPF.

L'appel à propositions sera diffusé aux parties éligibles le **28 mai 2025**, la date limite de réception des propositions complètes étant prévue pour le 28 juillet environ. Il y aura des clarifications ultérieures et une sélection formelle de la RIT par le Conseil des donateurs du CEPF avant l'attribution, conduisant à un début prévu le 1er novembre 2025.